



## CERTIFICAT DE BONNE VIE ET MOEURS

Le Maire de la commune de Villecresnes ( Val-de-Marne), certifie que Madame/Monsieur  
ne(é) le                    à  
(pays), domiciliée dans cette commune depuis le                    au  
(adresse)                    , est  
De bonne vie et mœurs et qu'aucune plainte n'a, à sa connaissance, été  
formée contre elle(lui).

En foi de quoi le présent certificat a été délivré pour                    ( pays étranger)

Fait à Villecresnes le

Le Maire